

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : **FLUIDE ISOCUT PLUS, BUEHLER**

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : **11-2293-016**

USAGE/CLASSE DU PRODUIT : huile

FOURNISSEUR :

Buehler, Ltd.  
41 Waukegan Road  
Lake Bluff, IL 60044  
TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-424-9300  
INFORMATION : 847-295-6500

PRÉPARATEUR : SERVICE TECHNIQUE TÉLÉPHONE : 847-295-6500

PRÉPARÉE LE : 22/06/09; 22 juin 2009

VERSION FRANÇAISE PAR BUEHLER CANADA : 800-268-3593

SECTION 2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

ARTICLE	NOM CHIMIQUE	NUMÉRO CAS	TP/TP %
01	Triethanolamine	102-71-6	10.0-30.0
02	Monoethanolamine	141-43-5	5.0-10.0

LIMITE D'EXPOSITION

ARTICLE	ACGIH		OSHA		COMPAGNIE	
	ST-LEMP	ST-LECD	LEP-MTP	LEP-PLAFOND	ST-LEMP	PEAU
01	5 mg/m <sup>3</sup>	N.E.	5 mg/m <sup>3</sup>	N.E.	N.E.	Non
02	3 ppm	6 ppm	N.E.	N.E.	N.E.	Non

(Voir la Section 16 pour les abréviations de la légende)

SECTION 3 - IDENTIFICATION DANGEREUSE

TENEUR LIMITE EN SITUATION D'URGENCE : Nocif si avalé. Peut causer une irritation aux yeux. Les vapeurs de ce produit chauffé peuvent être irritants.

EFFETS AIGUS - CONTACT OCULAIRE : Une modère irritation aux yeux.

EFFETS AIGUS - CONTACT AVEC LA PEAU: Légèrement irritant. Le contact prolongé peut causer la dilapidation et des rougeurs.

EFFETS AIGUS - INHALATION : Les vapeurs de ce produit chauffé peuvent être irritants.

EFFETS AIGUS - INGESTION : Irritant à la bouche, la gorge et l'estomac avec des nausées. Une petite quantité avalée (une cuillerée à soupe) pendant une manipulation normale ne causera probablement pas de lésion; le fait d'avaler de plus grandes quantités peut causer des lésions.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION CHRONIQUE: \*Des troubles pulmonaires et dermatologiques préexistants peuvent être aggravés par l'exposition à des éléments dangereux.

AUTRES INFORMATIONS : Aucune information.

VOIE(S) PRIMAIRES DE PÉNÉTRATION : CONTACT AVEC LA PEAU, INGESTION

(Suite à la page 2)

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

CONTACT OCULAIRE : Nettoyer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation persistante..

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation persistante.

INHALATION : Aucun traitement nécessaire, puisque ce matériel n'est probablement pas dangereux s'il est inhalé. Si exposé à des niveaux excessifs de poussières ou de vapeurs, amener la personne incommodée à l'air frais et obtenir des soins médicaux en cas de toux ou d'autres symptômes.

INGESTION : Si avalé, ne PAS faire vomir. Donner un verre d'eau ou de lait à la personne incommodée. Appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle antipoison. Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente.

NOTES POUR LE MÉDECIN : Aucune information.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR : 93 °C LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : N.A. (PENSKY-MARTENS C.C.) LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : N.A. TEMPÉRATURE D'AUTOALLUMAGE : Aucune donnée

AGENT EXTINCTEUR : MOUSSE d'ALCOOL, CO2, POUDRE EXTINGTRICE B, MOUSSE

RISQUES INHABITUELS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Le contenant fermé peut se rompre ou exploser (suite à une augmentation de pression) s'il est exposé à une chaleur extrême. Des gazes ou de vapeur toxique ou irritant peut être généré par la combustion ou la décomposition thermique.

MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Utiliser un appareil de respiration autonome approuvé par la NIOSH et des vêtements complets de protection. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés. De l'eau projetée directement dans le foyer d'incendie peut créer de la mousse et étendre le feu.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE DU MATÉRIEL : Récupérer le matériel propre. Le matériel contaminé peut être absorbé avec de l'argile. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant approprié pour les déchets et l'éliminer conformément aux normes locales de recyclage et de traitement des déchets.

SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de manger. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. POUR USAGE EXTERNE. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.

ENTREPOSAGE : Entreposer loin de la chaleur. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE : Une ventilation générale est appropriée.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucune protection normalement nécessaire avec un système de ventilation générale. Si les niveaux d'exposition sont inconnus, si les niveaux excèdent le ST/LEA, ou si des effets sont constatés, utiliser un appareil respiratoire approuvé par la NIOSH contre les poussières/les brouillards selon les normes applicables des règlements de santé et sécurité et la recommandation du fabricant.



```

=====
|                                     |
|                               INFORMATION POUR LE TRANSPORT                               |
|                                     |
=====

```

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DU MIN. DES TRANSPORTS : Non assujetti  
 NOM TECHNIQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : S/O  
 CLASSE DE RISQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : S/O

```

=====
|                                     |
|                               SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE                               |
|                                     |
=====

```

ASOSHA : Dangereux selon la définition la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200)

SIMDUT AU CANADA : Cette fiche signalétique a été préparée en conformité avec les Règlements sur le contrôle des produits, sauf en ce qui a trait aux 16 titres.

CLASSEMENT SIMDUT AU CANADA : D2B

```

=====
|                                     |
|                               SECTION 16 - AUTRE INFORMATION                               |
|                                     |
=====

```

Niveau HMIS - Santé : 1 Flammable : 0 Réactivité : 0  
 DATE DE RÉVISION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE PRÉCÉDENTE :  
 MOTIF DE LA RÉVISION : mise a jour.

DATE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE :  
 MOTIF DE LA RÉVISION ADMINISTRATIVE : Mise-à-jour de la section 1, 16

LÉGENDE : A.I. - aucune information, N.É. - non établi, N.D. - non déterminé

ABRÉVIATIONS : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists;  
 OSHA : US Occupational Health and Safety Administration; ST-LEMP: Seuil de tolérance  
 - Limite d'exposition moyenne pondérée (8 heures); LECD : Limite d'exposition de  
 courte durée (15 min.); VL - Valeur limite; LEA : Limite d'exposition admissible.

EXONÉRATION : En autant que nous sachions, l'information contenue dans cette fiche  
 signalétique est exacte ou a été obtenue de sources que nous croyons exactes. Nous  
 n'assumons toutefois aucune responsabilité, expresse ou implicite, quant à  
 l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus aux présentes.  
 L'acheteur assume toute responsabilité relativement à l'utilisation de ce matériel.

Visiter le site [www.buehler.ca](http://www.buehler.ca) de temps à autre pour consulter les révisions les plus récentes.

```

=====
<Fin de la Fiche Signalétique>
9107295F

```